

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_011

Objet : Subventions aux Relais d'Informations Touristiques (RIT) - Année 2026

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 71

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_011

Objet : Subventions aux Relais d'Informations Touristiques (RIT) - Année 2026

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information est le document de base de la stratégie d'accueil de l'office de tourisme Destination Cœur de Flandre. Ce schéma vise à mettre en lumière les portes d'entrées, les lieux de flux et les attentes des clientèles qui viennent sur le territoire.

Outre les Bureaux d'Informations Touristiques (BIT) de Bailleul, Cassel et Hazebrouck, l'office de tourisme (OT) doit assurer une présence dans un ensemble de points sur le territoire pour avoir une diffusion de l'information touristique de qualité. Aussi, les supports de l'OT sont présents chez les prestataires touristiques du territoire, et également chez les OT voisins.

Ce schéma a également mis en avant deux communes sur lesquelles il y a un flux de visiteurs importants et qui assurent déjà un rayonnement fort grâce à 2 équipements spécifiques. Il s'agit de :

- Noordpeene avec la Maison de la Bataille
- Steenwerck avec le Musée de la Vie Rurale.

Ces deux équipements sont depuis 2018 des Relais d'Informations Touristiques. Ainsi, le personnel de ces structures a été formé par l'OT pour, en complément des BIT, diffuser l'information, transmettre des conseils éclairés et faire rayonner les visiteurs sur les autres curiosités et chez les autres prestataires du territoire.

En 2025, ces deux structures ont renseigné 10 987 personnes (2 901 personnes pour la Maison de la Bataille et 8 086 personnes pour le Musée de la Vie Rurale).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, et notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Considérant le changement de statut de l'office de tourisme intercommunal au 1^{er} janvier 2025, et la création de la société publique locale (SPL) « Destination Cœur de Flandre » ;

Vu la convention de délégation de service public, par laquelle Cœur de Flandre agglo délègue à la SPL « Destination Cœur de Flandre » la gestion de l'Office de tourisme intercommunal, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 ;

Considérant que la Maison de la Bataille (Noordpeene) attire sur le territoire, depuis plus de 10 ans, une clientèle principalement belge néerlandophone et qu'elle a le potentiel pour faire rayonner la clientèle sur les autres communes du Cœur de Flandre ;

Considérant que le Musée de la Vie Rurale (Steenwerck) est le second musée en terme de fréquentation du territoire avec plus de 18 500 visiteurs à l'année et qu'il fait rayonner les visiteurs sur les autres communes du Cœur de Flandre ;

Considérant que ces deux équipements assurent ce rôle depuis 2018, que le personnel a été suivi et formé, et que le logiciel de comptage des visiteurs est déployé sur leur site ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer à l'association de la Maison de la Bataille à Noordpeene une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de sa mission de relais d'information touristique,
- d'attribuer à l'association du Musée de la Vie Rurale de Steenwerck une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de sa mission de relais d'information touristique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes ainsi que les éventuels avenants.

Vote :

Pour : 71

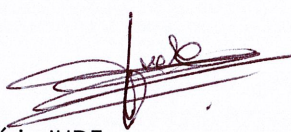
Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

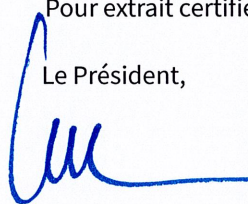
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,


Frédéric JUDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Valentin BELLEVAL

